

lement l'intention de déposer devant le Parlement un projet en faveur de l'établissement du service obligatoire. Et c'était là l'exacte vérité à tous les points de vue. Pour quelle raison, me direz-vous? Pour la bonne raison que la nécessité d'imposer ce régime au pays n'existait pas du tout à ce moment-là; c'est parce qu'à cette époque nous enrôlions 1,000 recrues par jour; parce que nous n'étions pas dans l'obligation d'adopter la conscription afin de combler les vides dans les rangs de notre corps expéditionnaire; parce qu'enfin la continuation du régime du volontariat suffisait à la sécurité du pays, puisqu'il obtenait de grands succès. Le premier ministre, comme on le voit, a été loin d'affirmer que, dans des circonstances différentes, il n'aurait jamais recours à la conscription.

Le chef de l'opposition nous reproche aussi d'avoir négligé de consulter les différentes classes composant la population du pays. Je suis en mesure de l'affirmer, il n'est pas une seule classe de notre population qui n'ait pas fait des représentations au Gouvernement ou qui n'ait été consultée relativement à la question du service militaire obligatoire. Ces représentations ont été faites, et ces consultations entre le Gouvernement du jour d'une part et les différentes classes de la population canadienne de l'autre, ont été tenues depuis les débuts de la guerre actuelle pour ainsi dire. Or, s'il est dans le pays une classe de la population qui, moins que toute autre, ne saurait prétendre qu'elle a été prise par surprise en toute cette affaire, c'est le monde ouvrier. Certes, la grande masse des ouvriers syndiqués ne se plaint pas du tout. D'ailleurs, deux ou trois officiers des unions ne sauraient avoir la prétention de parler au nom de tous les ouvriers du Canada. Plusieurs mois avant le dépôt du bill, des représentants des unions ouvrières, parmi lesquels se trouvait, je crois, la personne mentionnée cet après-midi par mon très honorable ami, eurent une entrevue avec les membres du Gouvernement et il leur fut déclaré que notre intention n'était pas de recourir au service obligatoire. Non satisfaits de cette réponse, ils demandèrent au premier ministre de prendre l'engagement formel de ne jamais introduire la conscription en Canada. Que fit le premier ministre? Dans les termes les plus formels, il déclara aux représentants des unions ouvrières, et à M. Watters que pour aucune considération il ne ferait une semblable

promesse; qu'il serait guidé par les événements et que s'il lui était jamais démontré que la sécurité du pays dépendait de la conscription, il n'hésiterait pas à la proposer. Ces déclarations sont formelles et ont été faites par écrit. Le premier ministre a déclaré que la politique du Canada concernant les engagements volontaires ou la conscription doit être dictée par les circonstances, comme celle de tous les autres pays, en temps de guerre. En présence de pareilles déclarations, qui peut légitimement prétendre avoir été pris par surprise? Les événements subséquents ont établi de la manière la plus irréfutable que nous ne pouvons pas continuer à assurer la défense nationale sans recourir à la conscription. Personne ne peut nous reprocher d'avoir été de mauvaise foi; cette expression n'a pas sa place ici et l'honorable chef de l'opposition n'aurait jamais dû l'employer. Mais il y avait lieu d'adresser les reproches les plus sanglants au Gouvernement si, malgré le nombre décroissant de nos défenseurs en France; si malgré le fait que, depuis deux mois, nous avons sept soldats hors de combat pour chaque volontaire enrôlé; si malgré les appels du général en chef qui proclame que nous avons un besoin impérieux de renforts; si malgré les chiffres qui établissent que nous ne pouvons pas maintenir nos effectifs avec les contingents fournis par le système des engagements volontaires; si, malgré tout cela, nous avons refusé de recourir aux moyens de renforcer l'armée et d'assurer la défense nationale.

On prétend que cette loi est une loi de contrainte. C'est une loi de contrainte comme toutes les autres lois, ni plus ni moins. S'il n'y a pas de contrainte, c'est-à-dire, s'il n'y a pas de sanction, autant ne pas avoir de lois. La contrainte est la même que celle qu'employait l'honorable chef de l'opposition pour imposer au pays le projet du Grand-Tronc-Pacifique. Sous prétexte qu'il y a eu divergence d'opinions ou une prétendue divergence d'opinions entre deux membres du Gouvernement, quant aux meilleures méthodes de recrutement, mon très honorable ami prétend que nous sommes responsables des résultats insuffisants obtenus par les enrôlements volontaires. Quel rire s'épanouirait sur sa figure si un membre de la droite osait soutenir que la position regrettable dans laquelle nous nous trouvons au sujet du Grand-Tronc-Pacifique et du Transcontinental national est exclusivement due à la divergence d'opinions qui a existé entre mon très honorable ami et son ministre des Chemins de fer, en 1903!